

L'ardeur du fervent aspirant à la vie franciscaine ne fit qu'augmenter. Il propagea le Tiers-Ordre de saint François avec un zèle admirable parmi ses condisciples et, à la fin de cette année 1877, il y avait vingt Tertiaires au Petit Séminaire de Servières.

Il ne perdit jamais de vue les deux saints religieux qui l'avaient enfanté à la vie séraphique et il resta avec eux en relations suivies, surtout avec le R. P. Bernard. Celui-ci était destiné à être l'instrument de la Providence, pour aplanir les difficultés qui devaient surgir autour de cette vocation naissante. Jean Beix avait fait sa demande d'entrée dans l'Ordre. Il était admis, mais Monseigneur l'Evêque de Tulle refusait les testimoniales, sans lesquelles le postulant ne peut être reçu, et les parents de leur côté retiraient le consentement d'abord accordé.

C'était un retard ; hélas ! ce retard devait se prolonger plusieurs années. A bout de ressources, sur l'avis du R. P. Bernard, Jean Beix eut recours à un moyen extrême mis par l'Eglise entre les mains de ceux qui veulent s'unir à Jésus-Christ pour toujours. Il fit le *vœu formel d'entrer en religion*, sachant bien que par ce vœu réservé au Souverain Pontife, il empêchait quiconque, soit évêque, soit prêtre séculier ou régulier, soit parent, de s'opposer à son projet, sous peine d'encourir les responsabilités les plus graves.

Voici dans quelles circonstances il s'engagea de la sorte. Fort de son droit et sûr de l'appel de Dieu, Jean Beix se rend un jour au Sanctuaire de Notre-Dame du Roc. C'était le 22 septembre 1878, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, après la sainte Communion ; sans y être contraint par quoi que ce soit, comme on peut le lire dans l'acte écrit de sa main, par le mouvement de sa volonté libre et parfaite, il fait le vœu solennel, autant qu'il le peut, d'entrer en religion dans l'Ordre des Frères-Mineurs ; il s'engage en outre à poursuivre son dessein, de façon à le réaliser dans le plus bref délai possible.

Notre fervent jeune homme n'a que dix-neuf ans quand il formule ce vœu et pour lui donner un caractère plus authentique de sincérité, il fait jaillir du sang de son bras, y trempe sa plume, et signe de son nom l'acte irrévocable qui le voue à Dieu dans l'Ordre Séraphique.

Est-ce à dire que les parents et les supérieurs ecclésiastiques dans leur opposition, obéissaient à des mobiles trop humains et